

Procès verbal de la réunion du conseil municipal  
Séance du mardi 11 avril 2023 à 21h00 à la mairie de Saint-Chels

Les membres du conseil municipal de Saint-Chels se sont réunis en séance ordinaire sur convocation du maire du 4 avril 2023 à chaque élu et affichée au panneau d'affichage de la mairie sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Vote du taux d'imposition 2023
- 2 – Vente lot n°2 du lotissement du Bourg de Saint-Chels à Mme Virginie Jacques-Jean
- 3 – Votes des comptes administratifs et des comptes de gestion 2022 de la commune et du lotissement.
- 4 – Vote des budgets 2023 de la commune et du lotissement.
- 5 – Désignation d'un membre du conseil municipal titulaire et de son suppléant à la commission de contrôle des listes électorales.
- 6 – Compte rendu des réunions du mois
- 7 – Questions diverses

Avant le début de séance, Alain Gouget informe les personnes qui n'étaient pas présente l'après midi de la visite de la sous préfète.

Les membres du conseil signent la feuille d'émargement. La secrétaire de mairie Sylvie Raffy est présente à la réunion.

		présent	Pouvoir	Absent
GOUGET Alain	Maire	X		
PARY Dominique	1 <sup>er</sup> Adjoint	X		
VINGHES Janine	2 <sup>e</sup> Adjoint	x		
FINET Pierre	Conseiller	X		
FLAUJAC Patrice	Conseiller	X		
LAFFERRERIE Francis	Conseiller	X		
LAFFERRERIE Martine	Conseiller	x		
MAQUIN Myriam	Conseiller	X		
MASBOU Alain	Conseiller	X		
PEGOURIE René	Conseiller	X		
ROUGEYROLES Christian	Conseiller	x		

Alain GOUGET, maire déclare la séance ouverte. Il demande qui est volontaire pour rédiger le compte rendu. Janine Vinghes se propose. Le procès verbal de la réunion du 10 mars 2023 est approuvé à l'unanimité. Il sera signé et mis sur le site internet.

### Vote des taux d'imposition 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2023, lesquels sont fixés comme suit :

- Taxe foncière bâti (TFB) : 31.71%

- Taxe foncière non bâti (TFNB) : 101.70%
- Taxe d'habitation (TH) : 7.31%

### **Approbation des comptes de gestion 2022 de la Commune et du budget annexe lotissement du bourg de Saint Chels**

- Après d'être fait présenter le budget primitif du budget principal et du budget annexe et les décisions modificatives de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à délivrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par la trésorière accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget principal et annexe de l'exercice 2022,
- Après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées, y compris celles relatives à la journée complémentaire, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuvé à l'unanimité, les comptes de gestion du budget principal de la commune et du budget annexe lotissement du bourg de Saint-Chels dressés pour l'exercice 2022 par la trésorière, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur.

### **Vote du budget principal commune et budget annexe lotissement du bourg de Saint-Chels 2023**

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal et du budget annexe du lotissement du bourg de Saint-Chels, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter à l'unanimité :

- Le budget principal 2023 qui s'équilibre à 242 250.87 € en section de fonctionnement et à 14 921.14 € en section d'investissement.
- Le budget annexe du lotissement du bourg de Saint-Chels 2023 qui s'équilibre à 41 910.60€ en section de fonctionnement et à 68 380.11€ en section d'investissement.

### **Désignation d'un membre du conseil municipal titulaire et de son suppléant à la commission de contrôle des listes électorales**

Le Maire rappelle que dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016, il détient désormais la compétence des inscriptions et des radiations sur les listes électorales.

Toutefois, un contrôle des décisions du maire est effectué à posteriori par une commission de contrôle instituée dans chaque commune et nommée par le préfet pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement du

conseil municipal ; cette commission est composée dans les communes de moins de 1000 habitants d'un conseiller municipal titulaire et d'un conseiller municipal suppléant, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet ou le Sous-préfet, d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire. En 2023, chaque commission de contrôle doit donc être renouvelée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, Mme Myriam MAQUIN comme membre titulaire et Mr Pierre FINET comme membre suppléant de la commission de contrôle des listes électorales.

### **Vente lot n°2 du lotissement du Bourg de Saint-Chels à Mme Virginie Jacques-Jean**

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 25 juillet 2021 fixant le tarif de vente des lots du lotissement du Bourg de Saint-Chels à 10.50€ ttc/m<sup>2</sup>.

Il informe le conseil municipal du souhait de Mme Virginie JACQUES-JEAN d'acquérir le lot n°2 du lotissement du bourg de Saint-Chels, comprenant les parcelles cadastrées A n°409 d'une surface de 28 ca et A n°414 d'une surface de 17 ares 82ca soit au total 18a10ca.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide la vente au profit de Mme Virginie JACQUES-JEAN du lot n°2 du lotissement du bourg de Saint-Chels comprenant les parcelles cadastrées A n°409 d'une surface de 28 ca et A n°414 d'une surface de 17 ares 82ca soit au total 18a10ca.; montant ttc 19 005€ ; tva sur marge 2 591.32€ ; montant ht 16 413.68€

- Précise que les droits de mutation et les frais notariés sont à la charge des acquéreurs
- Autorise le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à effectuer toutes les démarches et formalités requises et de signer tout document relatif à cette vente qui sera reçue par l'office notarial THOURON-ROUX, notaires associés à 46160 Cajarc.

### **Compte rendu des réunions du mois :**

#### **PNRCQ**

Dominique Pary nous fait part de la réunion du Conseil Syndical du Parc. Le point principal de la réunion était l'approbation des comptes 2022 et le vote du budget 2023. Globalement le parc laisse un excédent de recettes. La part la plus importante du budget concerne le budget « actions » qui permet de récupérer des aides diverses en ressources. Sur le plan des dépenses de fonctionnement le poste principal est les charges de personnel.

Le parc a déménagé dans les nouveaux locaux. Alain Gouget et Christian Rougeyroles sont allés à l'inauguration de ces nouveaux locaux du Parc. A cette occasion des éleveurs ovins sont venus manifester contre le loup.

#### **Ecole de musique**

Alain Gouget, Mr Borzo et le directeur de l'école de musique ont rencontré Mr Labarthe et Mr Rigal.

Il y a un risque de déficit très important avec le fonctionnement actuel. Aujourd'hui 130 élèves sont inscrits, il faudra peut être diminuer le nombre d'élèves, mais la structure poursuivra ses activités de musique, théâtre et danse.

#### **Ecoles**

Janine Vinghes est allée au conseil d'écoles du RPI de la vallée du Célé. Les effectifs d'élèves pour la rentrée prochaine ont été annoncés. Les enseignants ont présenté les différents projets pour l'année en cours.

Réunion du SIVU Vallée du Célé : présentation des budgets des écoles et ALSH et des activités.

Conseil écoles de Cajarc : Effectif des élèves pour la rentrée prochaine. Présentation des différents projets réalisés ou en cours. Les élèves de CM1 et CM2 sont partis en classe transplantée à la montagne.

### **Syndicat eau**

Alain Masbou et Janine Vinghes sont allés à la réunion du syndicat de l'eau où le budget a été présenté. Une information sur les risques de chlorure de vinyle monomère a été donnée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Préau**

L'association des pierres sèches (PEPS) recherche un local pour ranger le matériel, l'abri actuel du bourg étant trop petit. Le préau est inclus dans la location des 2 appartements à titre gracieux, il est peu utilisé. Après information et accord des locataires, il sera à nouveau à la disposition de la commune et une partie sera utilisée par l'association PEPS. Une demande de travaux devra être faite pour réaliser les réparations nécessaires et fermer la totalité du préau.

Pierre Finet propose de mettre la perceuse ancienne de la forge dans le local utilisé par l'association PEPS lorsqu'il y aura de la place.

### **Cloches**

Patrice Flaujac est allé voir le moteur des cloches et signale qu'il a été changé en 2011.

### **Salle des fêtes :**

La chambre froide ne fonctionne pas correctement. La température ne descend pas en dessous de 7°, alors qu'elle devrait être à 2 ou 3°. Janine Vinghes a appelé les établissements Vila pour vérification et réparation.

L'entreprise Albareil est venu pour vérifier et réparer le fourneau. Il a changé des thermocouples. Il y a 2 ou 3 brûleurs à changer. Les côtes ont été prises aujourd'hui (11/04) pour rechercher des brûleurs s'adaptant sur ce matériel ancien et un devis doit être fait. Janine Vinghes suggère de prévenir les personnes ayant loué la salle que le fourneau est en partie hors service.

Alain Masbou signale qu'il y a une fuite d'eau sur la toiture au dessus de la hotte qui goutte sur le fourneau, ce qui expliquerait la rouille permanente. Il réparera cette fuite avec d'autres conseillers et peut être l'aide de Roland Pezet.

Martine lafferrerie demande s'il est possible de connaître les comptes de la salle des fêtes (dépenses, recettes...)

### **Abattage arbres sur le chemin de Semberot**

Pour rappel, 2 arbres empêchent le passage de certains engins agricoles, les branches passent au dessus de la ligne électrique et de la ligne téléphonique. Il est aussi nécessaire de renforcer le remblai en ces endroits. Ce point a été débattu plusieurs fois en conseil. Le précédent conseil avait validé qu'un accord écrit soit pris avec le propriétaire de la

parcelle en dessous sur la limite entre l'emprise du chemin et sa propriété. Ce dernier a donné son accord écrit sur la définition de limite entre le chemin et sa propriété.

En conséquence, le devis de Mr Laba (St Cirq Lapopie) datant de plus d'un an est à nouveau présenté ainsi que le devis de Mr Ortalo (Cajarc).

La décision est prise de confier l'abattage à Mr Laba largement moins-disant.

#### **Logement au dessus de la salle de réunion :**

Patrice Flaujac nous fait part que Mr Bodewitz locataire demande s'il est possible d'installer un chauffe eau électrique.

#### **Monument des 4 Routes**

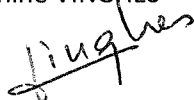
Francis Lafferrerie rappelle qu'il avait été évoqué en réunion du conseil municipal le nettoyage du monument des 4 routes. Il faudrait voir ce qui peut être fait avant le 8 mai.

Procès-verbal adopté à l'unanimité le 12 mai 2023.

A Saint-Chels, le 12 mai 2023

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Janine VINGHES



LE MAIRE

Alain GOUGET

